

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Valant note de synthèse et de présentation  
des Comptes Administratifs 2019 et des Budgets Primitifs 2020

Séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2020

# Sommaire

Parties	Pages
La Loi de Finances 2020	<b>3</b>
Analyse des résultats 2019	<b>12</b>
Évolution des dépenses de fonctionnement (2019-2020)	<b>21</b>
Dépenses d'investissement 2020	<b>30</b>
Financement des investissements 2020	<b>33</b>
La dette communale	<b>36</b>
La masse salariale	<b>39</b>
Le Budget Patrimoine	<b>44</b>
Acronymes	<b>48</b>

# La Loi de Finances 2020

Economie de la LFI 2020 et incidences sur la Commune

# Contexte économique de la LFI 2020

Pour 2019, la croissance économique de la zone Euro s'est affaiblie en fin d'année, et s'établit à 0,9%. En France, après avoir atteint 1,7% en 2018, elle a régressé à 1,2%.

Sur l'année 2020, toutes les prévisions de croissance publiées par les institutions européennes et françaises ont été déjouées par la crise sanitaire provoquée par le Coronavirus. La croissance corrigée de la France devrait diminuer de 9% en 2020, selon les dernières prévisions de l'INSEE.

## Prévisions économiques et budgétaires de la LFI 2020

Rubriques	2019	Prévi LFI2020	Prévisions post crise
PIB (€ courants)	2 414 Mds €	2 479 Mds €	2 190 Mds €
Variation PIB en volume	1,4%	1,3%	-9,0%
Dépenses de l'Etat (€ courants)	391,2 Mds €	399,2 Mds €	nd
<i>Dont concours financiers aux Collectivités*</i>	48,8 Mds €	49,1 Mds €	nd
Solde général du budget de l'Etat (€ courants)	-81,3 Mds	-98,7 Mds	nd
Dette publique	2 385 Mds €	2 447 Mds €	2 648 Mds €
Déficit public consolidé (% PIB)**	-3,1%	-2,2%	nd
Dette publique-ratio d'endettement (% PIB)**	98,8%	98,7%	120,9%

\*La DGF représente 26,8 Mds € des concours financiers en 2020, qui comprennent les prélèvements sur recettes, la TVA des Régions et la mission RCT

\*\*Objectifs fixés respectivement à 3,0% et 60% par l'UE

# Principales dispositions des lois de finances

La loi de programmation des finances publiques (2018-2022) :  
un cadre quinquennal pour les relations financières  
Etat/Collectivités

- Le Gouvernement souhaitait donner de la visibilité aux Collectivités sur l'évolution des concours financiers durant le quinquennat
- En contrepartie d'un effort sur les dépenses de fonctionnement et l'endettement, les concours financiers sont stabilisés autour de 48,5 Mds € entre 2018 et 2022
- L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixé à 1,2%
- Il est également prévu la suppression de la Taxe d'Habitation pour 80% des foyers
- **Les objectifs et le cadre financier prévu par la LPFP ont été rendus obsolètes par la crise sanitaire et seront à repenser**

# Principales dispositions des lois de finances

## Lois de finances 2020 : les dispositions intéressant Lescar

- Les valeurs locatives (ou bases fiscales) sont revalorisées de 1,2% pour les bases de foncier et de 0,9% pour les bases de taxe d'habitation
- Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation, **le produit de la hausse des taux en 2018 et 2019 est dû uniquement pour les 20% des foyers restant à dégrever : c'est une perte de recettes pour la Commune après l'augmentation des taux en 2017**
- Le dispositif de péréquation horizontale est maintenu (Fonds de Péréquation Intercommunal, FPIC)
- L'Etat participe à la prise en charge des coûts d'approvisionnement en matériel sanitaire
- **La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à laquelle la Commune est éligible, est augmenté de 1Mrd € (qui s'ajoutent aux 570M€ prévus par la LF)**

# La réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation prévoit un dégrèvement complet des 80% contribuables les plus modestes pour 2020, en fonction de leur revenu fiscal de référence. La réduction de l'impôt sera progressive : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

## Seuils retenus pour le dégrèvement de la TH

Type ménage	Revenu fiscal de référence	Revenu imposable par mois
Célibataire	27 000	2 500
Couple sans enfant	43 000	3 980
Couple avec un enfant	49 000	4 535
Couple avec deux enfants	55 000	5 090

Les Communes et EPCI percevant la Taxe d'Habitation seront donc intégralement compensées. **Cette compensation prendra la forme d'un dégrèvement, et non d'une exonération.**

### Exonération

L'Etat verse une dotation à la Commune pour compenser la perte de recette.

La compensation est figée et la Commune perd des recettes dans le temps.



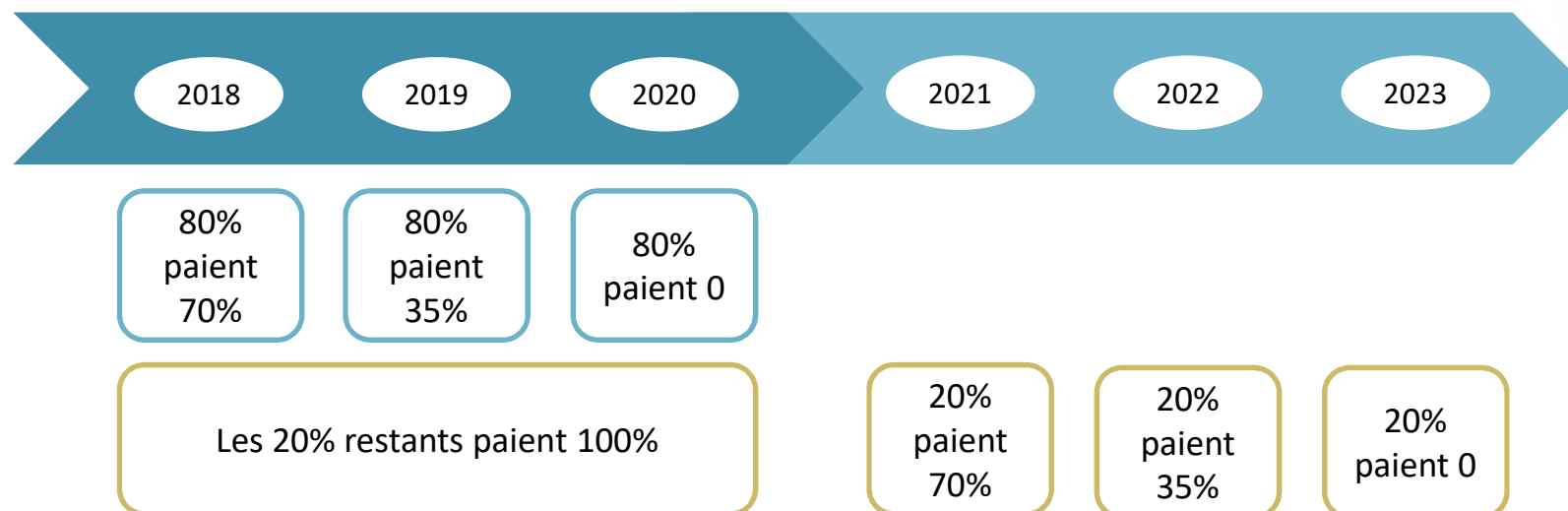
### Dégrèvement

L'Etat se substitue au contribuable pour payer la ressource fiscale à la Commune.

La compensation est dynamique et la Commune ne perd pas de recettes.

# La suppression de la Taxe d'Habitation

Comment se passe la réforme au niveau des **contribuables** ?



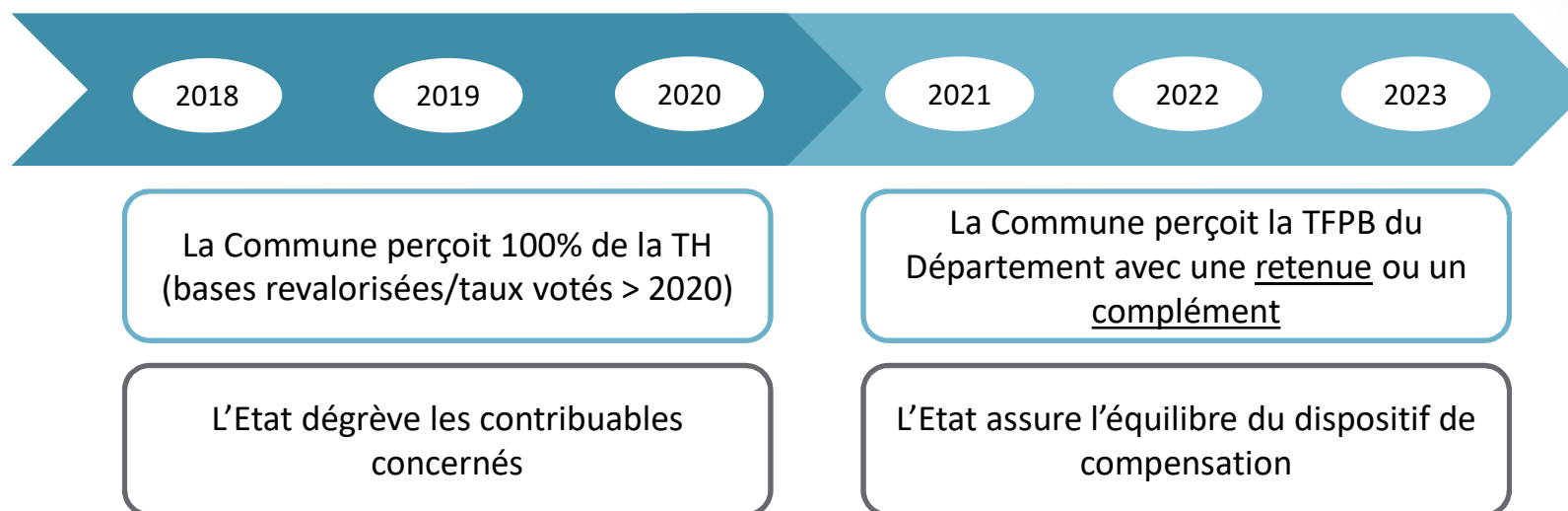
Suppression progressive de la Taxe d'Habitation réalisée sur 6 années.

- 2020 : les 80% des foyers les plus modestes sont totalement exonérés, et les taux sont gelés au niveau de 2019 seulement pour les 20% des contribuables restant.
- 2023 : la TH est supprimée, mais maintien d'une Taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants (avec taux voté en CM).



# La suppression de la Taxe d'Habitation

Comment se passe la réforme au niveau des **Communes** ?



2018-2019 : l'Etat verse une compensation intégrale du produit de TH à la Commune pour les « 80% » dégrévés, la Commune perçoit directement le produit de TH des non-dégravés  
2020 : année de transition, la Commune perçoit une compensation au taux 2017 pour les « 80% » et au taux 2019 gelé pour les « 20% »  
2021-2023 : l'Etat encaisse le produit de TH des « 20% » dégravés, et la Commune perçoit le nouveau produit de TFPB ([taux Commune + taux Département] x bases TFPB)

# L'évolution de la DGF

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue le principal concours financier de l'Etat aux Collectivités Territoriales. Elle représente encore 26,8 Mds € en 2020.

La Commune percevait deux composantes de la DGF : la dotation de base (nombre d'habitants) et la dotation superficie (superficie communale). **La DGF de Lescar s'élevait à 1 047 000 € en 2013**, avant les mesures de baisse. A partir de 2015, le montant de la DGF a été forfaitisé : **seule la part population est restée dynamique.**

Depuis 2019, la Commune **ne devrait pas subir le mécanisme d'écrêtement**, qui finance les évolutions internes de la DGF (part population, dotations de solidarité urbaine et rurale, etc.).

## Evolution de la DGF de Lescar (2014-2020)

Facteurs d'évolution de la DGF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part population		-7 K€	-1 K€				
Ecrêtement	-109 K€	-28 K€	-19K€	-125 K€	?	?	?
Redressement comptes publics		-272 K€	-272 K€	-136 K€			
<b>Montant DGF encaissé</b>	<b>938 K€</b>	<b>631 K€</b>	<b>339 K€</b>	<b>78 K€</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

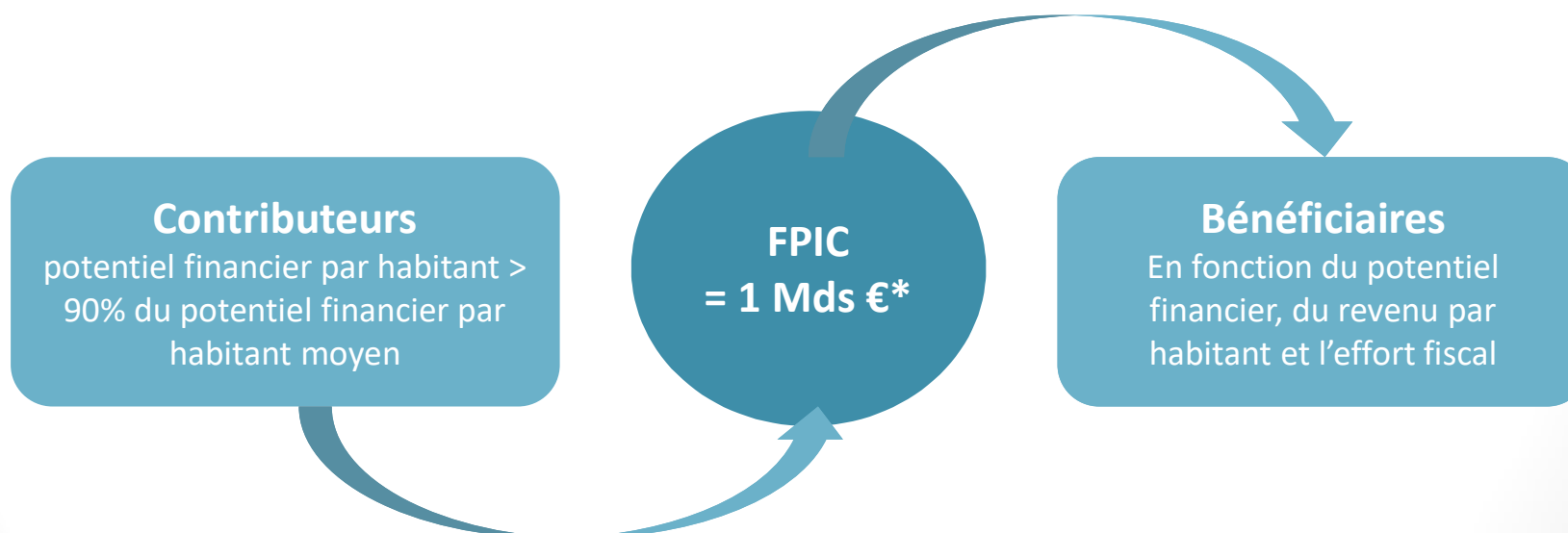
Le montant éventuel de l'écrêtement subi par la Commune depuis 2018, et prélevé sur les versements des produits fiscaux, n'a pas été communiqué par les services de l'Etat.

# Une stabilisation du FPIC

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) a été créé en 2012. Son objectif est de procéder à une redistribution horizontale des richesses entre Communes et Intercommunalités.

**En 2019, la Commune a dû s'acquitter de 160 064€ au titre de ce dispositif.** La contribution communale devrait rester stable en 2020, l'enveloppe du FPIC étant gelée à 1 Md €.

## Mécanisme de fonctionnement du dispositif du Fonds de Péréquation (FPIC)



*\*Les Lois de Finance ont prévu une augmentation rapide de l'enveloppe du FPIC, qui est passée de 150 M€ en 2012 à 1 Mds € en 2016. Depuis 2016, le montant de l'enveloppe n'a pas évolué.*

# Analyse des résultats 2019

Comptes Administratifs du Budget Principal

# Synthèse de la section de fonctionnement

## Vue synthétique des produits de fonctionnement (2017-2019)

Rubriques	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Atténuation de charges	195 864,94 €	314 606,41 €	314 783,38 €
Produits des services	1 149 883,96 €	1 294 573,88 €	1 400 795,63 €
Impôts et taxes	10 698 976,36 €	11 231 547,52 €	11 599 186,27 €
<i>Dont contributions directes</i>	4 750 255,00 €	5 344 356,00 €	5 464 432,00 €
<i>Dont Attribution de Compensation</i>	4 982 927,06 €	4 826 937,28 €	5 113 828,19 €
<i>Dont Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)</i>	387 775,43 €	407 950,91 €	393 732,67 €
Dotations et participations	1 382 802,38 €	1 370 978,69 €	1 424 570,57 €
<i>Dont DGF</i>	78 638,00 €	- €	- €
<i>Dont CAF</i>	979 871,01 €	1 031 955,55 €	1 058 641,90 €
Autres produits de gestion courantes	174 535,69 €	257 855,87 €	216 155,33 €
<i>Dont reversement budgets annexes</i>	32 000,00 €	120 000,00 €	- €
Produits financiers	98,83 €	113,54 €	113,54 €
Produits exceptionnels	629 344,34 €	284 781,32 €	253 521,13 €
<b>Total</b>	<b>14 231 506,50 €</b>	<b>14 754 457,23 €</b>	<b>15 209 125,85 €</b>

Les produits de fonctionnement progressent nettement (455K€, +3,1%), suite à l'augmentation des impôts et taxes (368K€) et des produits des services (106K€). La hausse de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération résulte de la restitution de la compétence de restauration.

# Synthèse de la section de fonctionnement

## Vue synthétique des charges de fonctionnement (2017-2019)

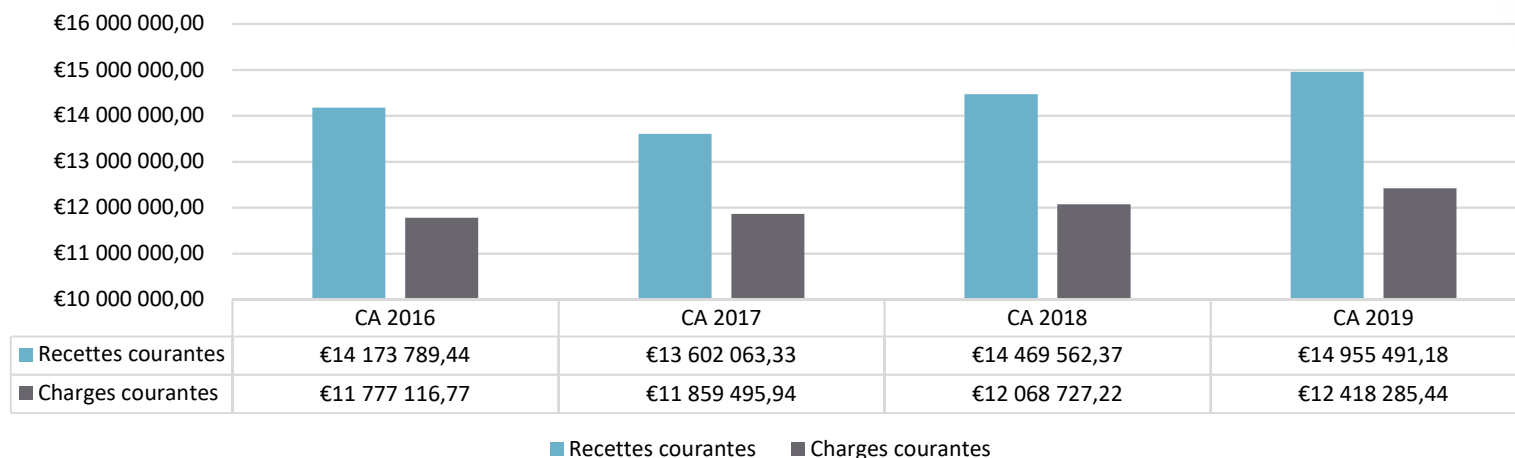
Rubriques	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Charges à caractère général	2 638 115,03 €	2 558 402,25 €	2 850 551,74 €
<i>Dont électricité</i>	<i>416 889,13 €</i>	<i>439 797,12 €</i>	<i>316 876,20€</i>
Charges de personnel	8 218 321,42 €	8 281 800,01 €	8 398 891,79 €
Atténuation de produits	171 036,00 €	179 279,20 €	171 168,06 €
Autres charges de gestion courantes	832 023,49 €	1 049 245,76 €	997 673,85 €
<i>Dont subventions (associations et CCAS)</i>	<i>643 361,00€</i>	<i>726 177,60 €</i>	<i>786 153,00 €</i>
Charges financières	94 060,73 €	84 487,46 €	160 863,49 €
Charges exceptionnelles	85 202,30 €	93 806,24 €	349 147,76 €
<b>Total</b>	<b>12 038 758,97 €</b>	<b>12 247 020,92 €</b>	<b>12 928 296,69 €</b>

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont en hausse (+5,6%), principalement en raison de la hausse des charges à caractère général (292K€), de la masse salariale (117K€) et des intérêts de la dette (76K€).

L'augmentation des charges exceptionnelles (256K€) est principalement due à une annulation de titre (facturation des prestations d'entretien des Zones d'Activités Economiques par la CDA) et aux opérations d'aide de coopération internationale en Palestine et en Tunisie (entièrement couvertes par les aides extérieures perçues et affectées à ces opérations).

# Analyse des charges et recettes courantes

Charges et recettes courantes (2016-2019)



Les **recettes courantes** connaissent une importante progression en 2019 (486K€, soit +3,4%) :

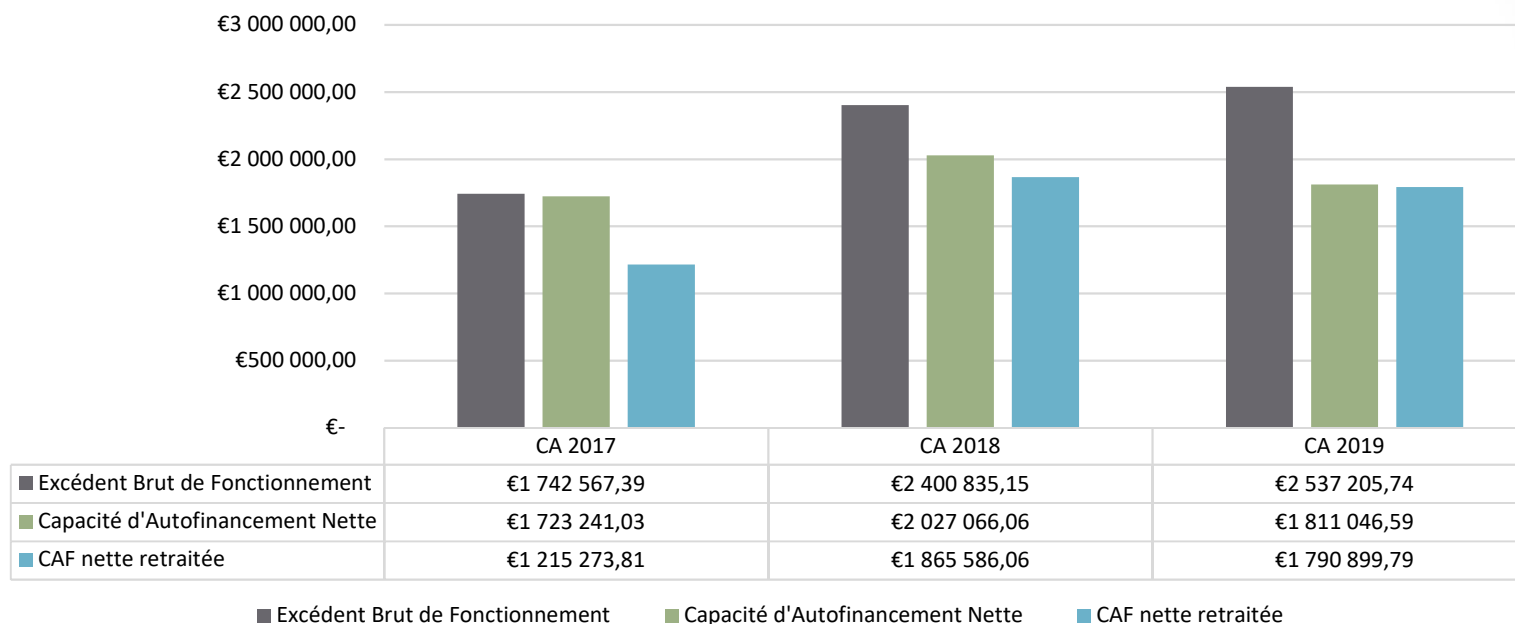
- Modification de l'Attribution de Compensation augmente suite à la restitution de la compétence de restauration scolaire par la CDA : +291K€
- les produits des services (hausse de la fréquentation des activités et remboursement de l'entretien des ZAE par la CDA) : +106K€
- croissance fiscale issue de la revalorisation des valeurs locatives : +120K€

Les **charges courantes** sont en progression (350K€, soit +2,9%), après plusieurs exercices à la baisse :

- augmentation des charges à caractère général (+292K€) principalement en raison des commandes de repas (EAJE, écoles et centre de loisirs) passées à la cuisine centrale (+346K€), de l'entretien des bâtiments (160K€) et de l'organisation des Mystère de la Cité (80K€)
- croissance des charges de personnel de 1,4% (GVT et animateurs avec l'augmentation de fréquentation du centre de loisirs)

# Évolution des capacités de financement

Evolution de l'autofinancement (2017-2019)



L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) continue à augmenter, pour s'établir à 2 537K€, soit +137K€, permettant à la Commune de retrouver une marge des manœuvre financière. La CAF nette subit une érosion (-216K€, soit -10,7%), en raison de l'augmentation de l'annuité de la dette (630K€ au CA 2019, pour 564K€ au CA 2018).

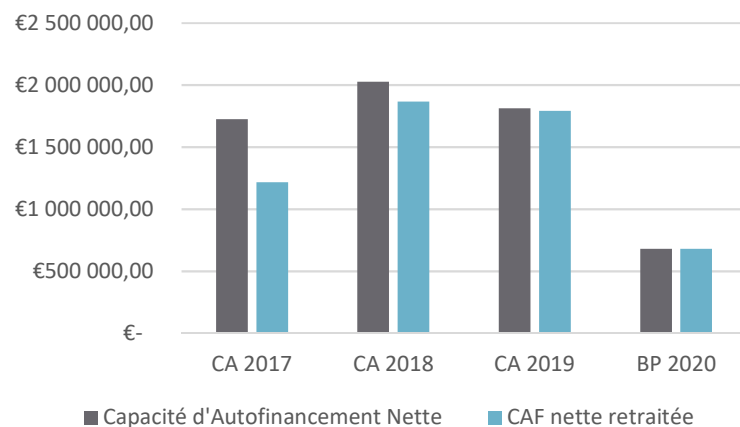
Ce résultat permet toutefois à la Commune d'afficher un niveau d'autofinancement correct au regard du contexte de l'exercice 2020, et des suppressions de dotations sur les exercices antérieurs.



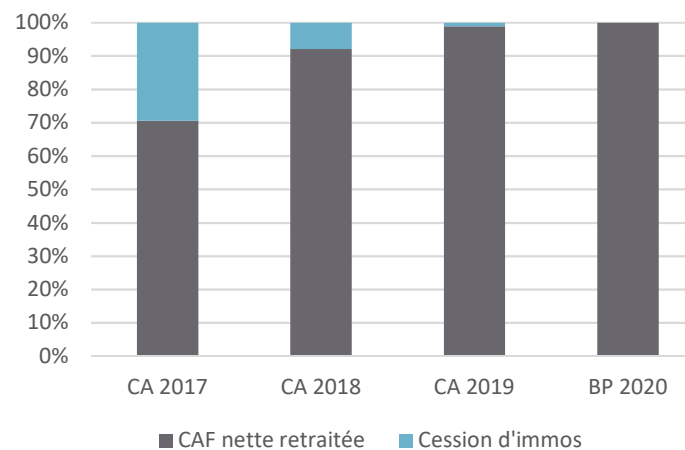
# Focus sur la CAF nette

La CAF nette permet de mesurer la capacité de la Commune à investir sans recours à l'emprunt. En toute logique, **elle devrait couvrir les dépenses d'investissement correspondant à l'entretien courant et au renouvellement du patrimoine.**

### Evolution de l'autofinancement (2017-2020)



### Part des cessions d'immobilisations dans la CAF (2017-2020)



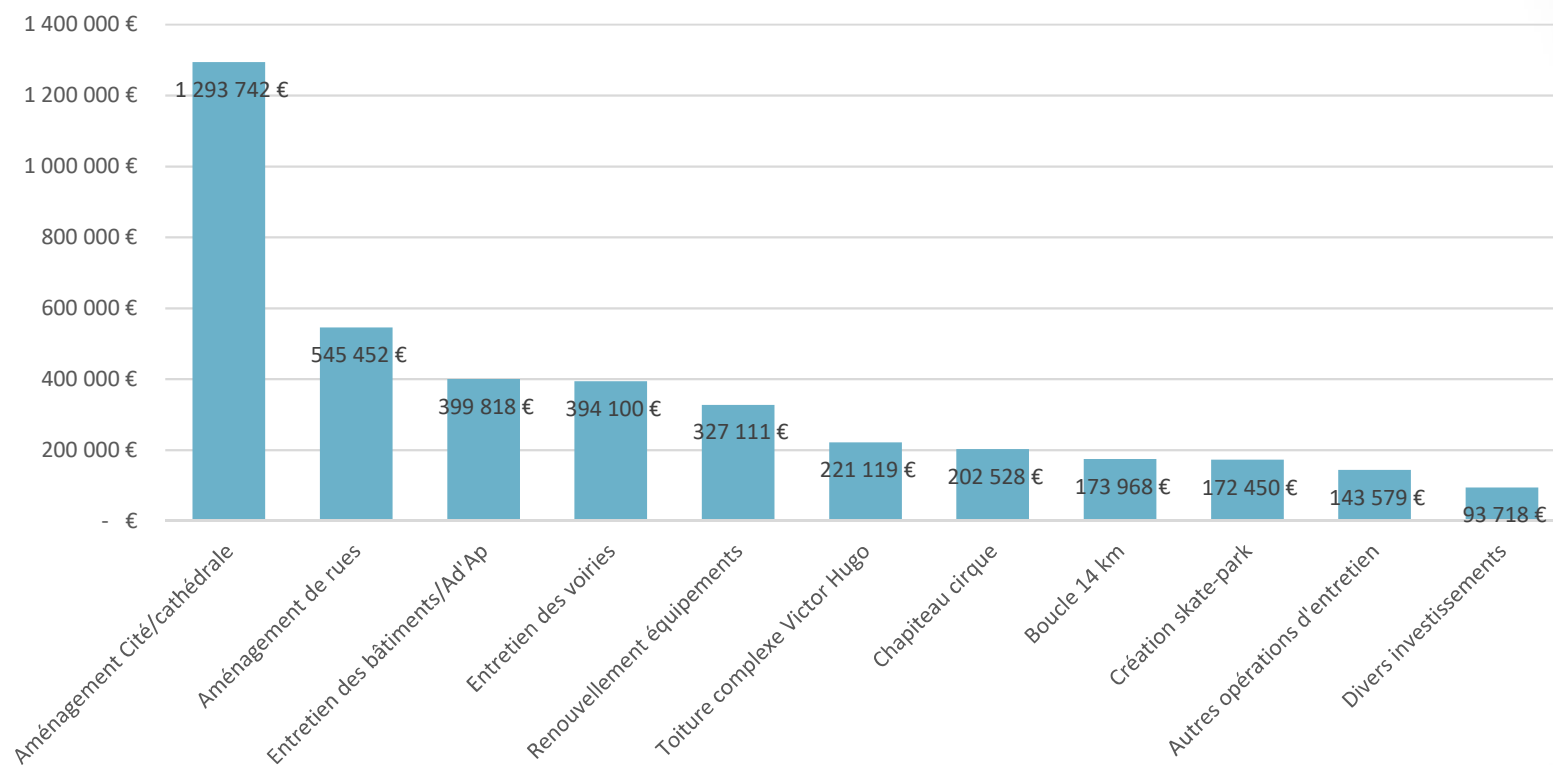
La prévision des produits de cession en recettes est inscrite en recettes d'investissement (024) au BP, mais est réalisée et constatée en recettes de fonctionnement (cpte 775) au CA.

La part des cessions d'immobilisations dans la composition de la CAF nette est variable et aléatoire : elle oscille entre 30% en 2017 et moins de 2% en 2019. Il est nécessaire de retraiter la CAF des produits de cession pour en mesurer les véritables variations.

Après une stabilisation en 2018-2019 autour de 1 800K€, la CAF nette devrait subir une diminution importante en 2020.

# Analyse des opérations d'investissement

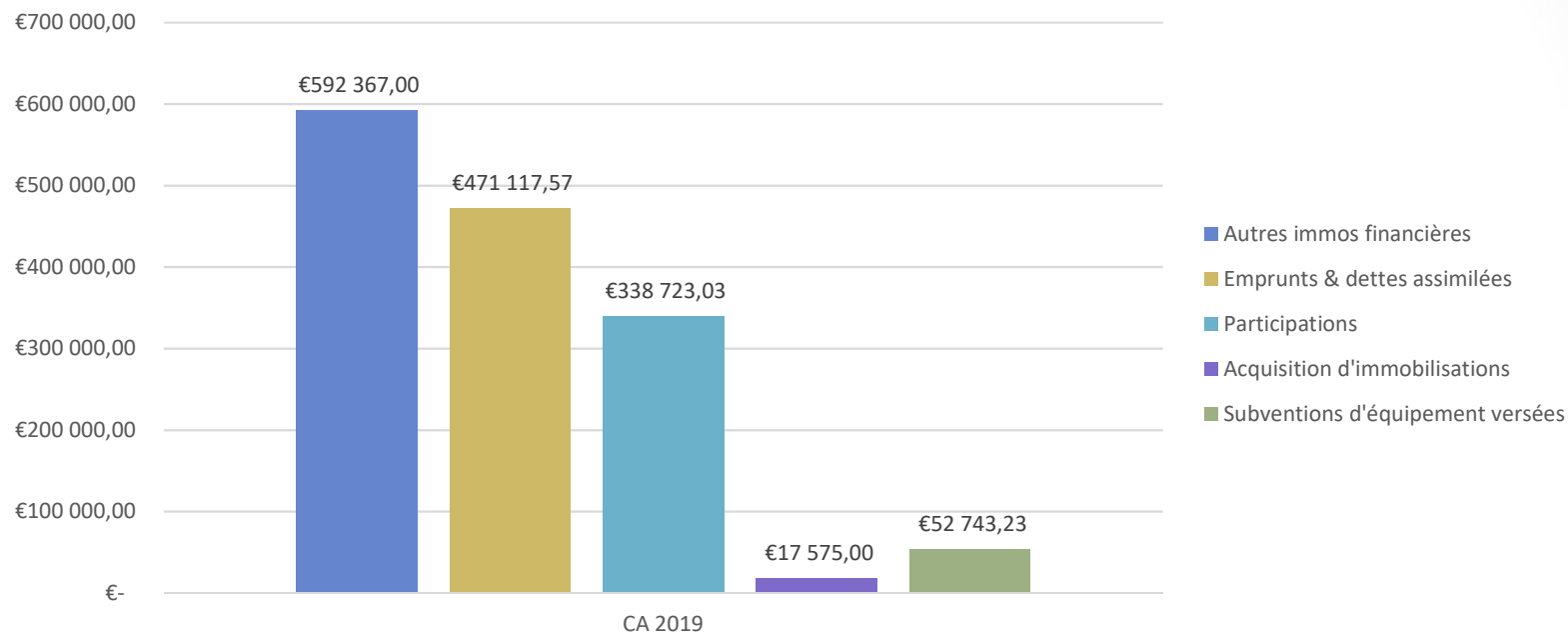
## Opérations d'investissement CA 2019 (3 967K€)



Le montant total des opérations d'investissement s'élève à 3 967€ en 2019, contre 5 997K€ en 2018, avec des restes-à-réaliser d'un montant de 1 736K€. L'aménagement de la Cité historique et les aménagements de rue (rue du Hiàa) ont représenté respectivement 33% et 14% des investissements, et les opérations d'entretien du patrimoine et de renouvellement des biens existants 32% (matériel informatique, équipements, véhicules, etc.).

# Autres dépenses d'investissement

## Autres dépenses d'investissement CA 2019

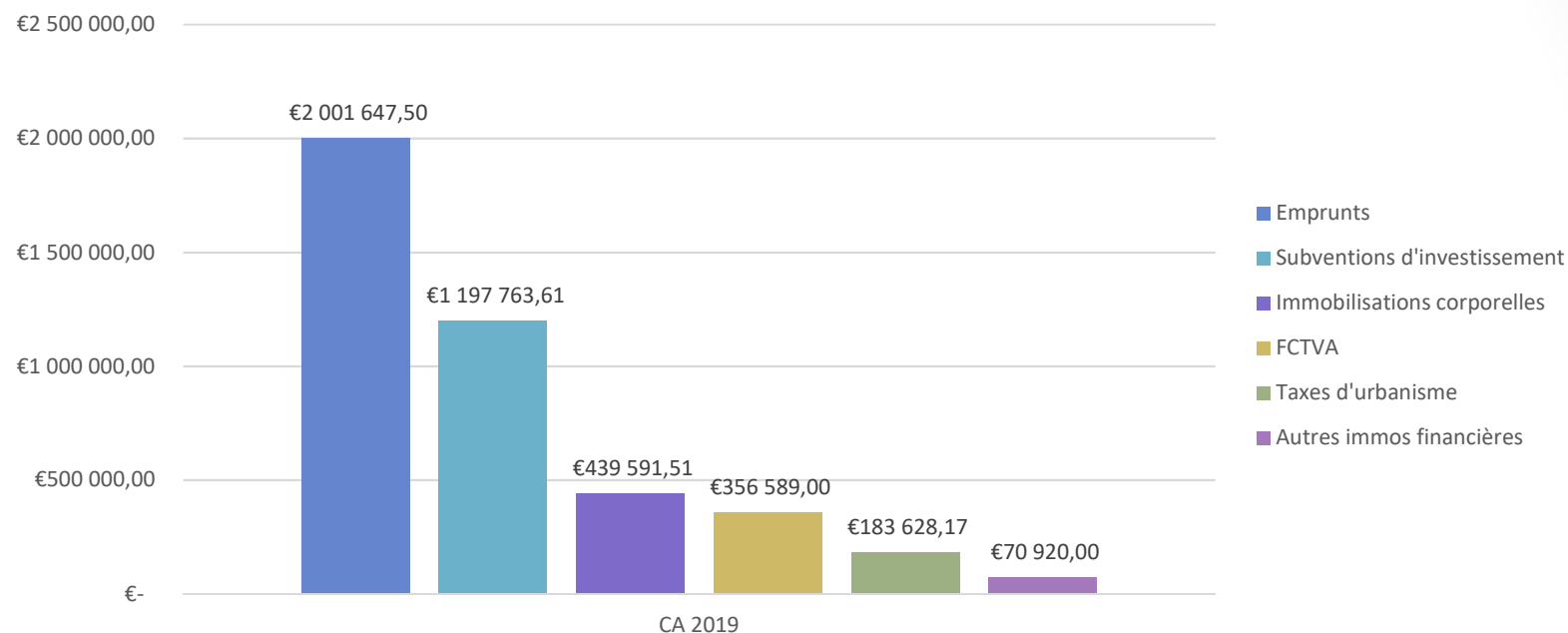


Hors opérations, plusieurs dépenses importantes ont été réalisées :

- 592K€ au titre des « autres immobilisations financières », cumul de l'avance sur le budget cimetières (439K€) et du remboursement de portage de terrains par l'EPFL (153K€)
- 471K€ de remboursement en capital de la dette
- 338K€ de prise de participation de la Commune dans la SEM de l'EHPAD Anna Bordenave (338K€), dans le cadre du projet d'extension en cours

# Analyse des recettes d'investissement

## Recettes d'investissement CA 2019



La Commune a réalisé en 2019 la seconde moitié de l'emprunt de 4 000K€ souscrit auprès du Crédit Mutuel, afin de financer les opérations d'investissement. Elle a également perçu 1 197K€ de subventions, soit plus de 30% du montant des opérations d'investissement au CA 2019.

La rubrique « immobilisations corporelles » correspond au jeu d'écritures comptables sur le cimetière la Teulère.

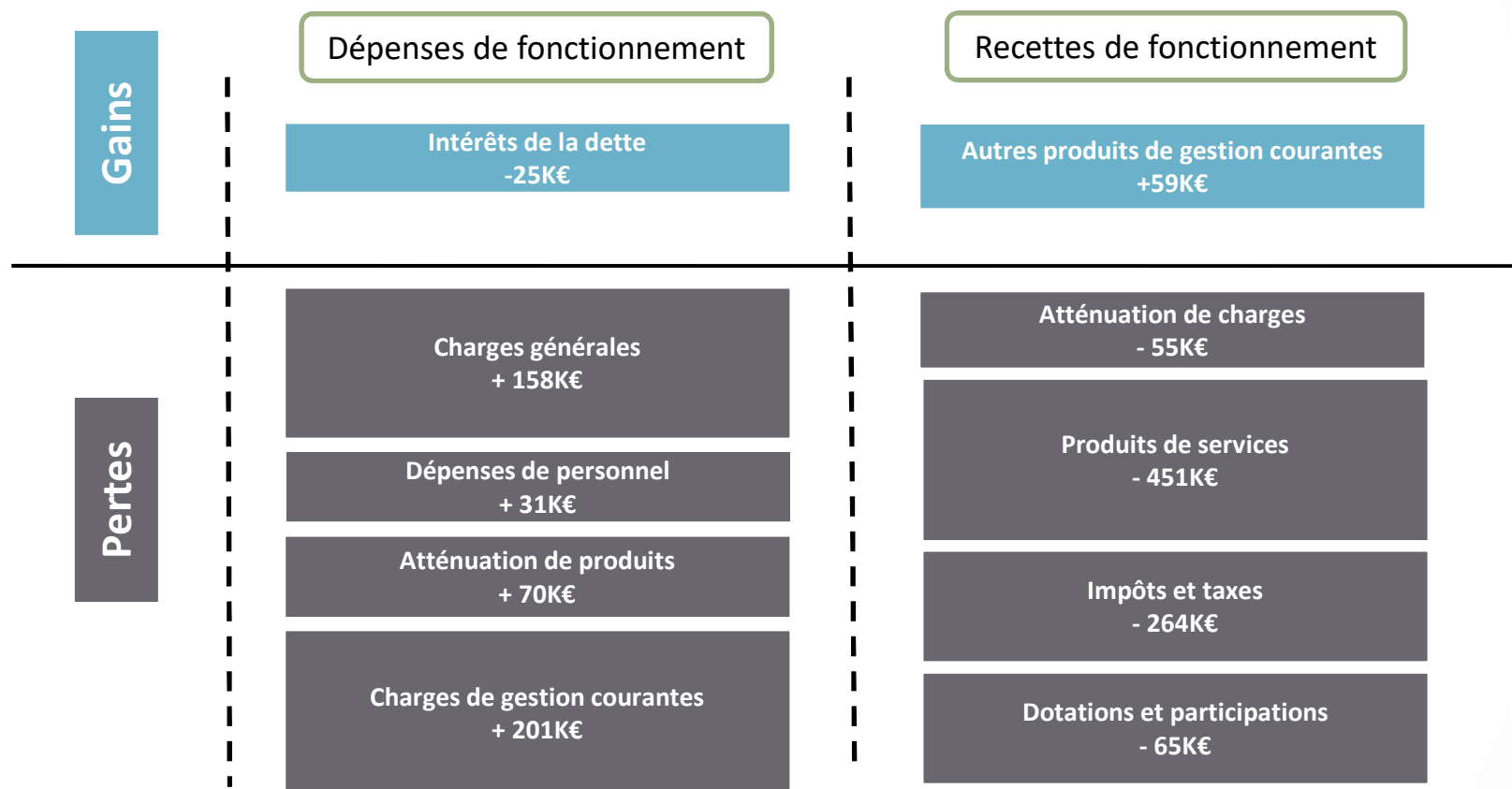
Il est enfin à souligner le montant élevé du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA, 356K€), résultat des investissements réalisés en 2017, et le maintien des taxes d'urbanisme (183K€).

# Évolution des dépenses de fonctionnement (2019-2020)

Orientations et Budget Primitif en matière de dépenses et de recettes de fonctionnement

# Macro-perspectives 2020

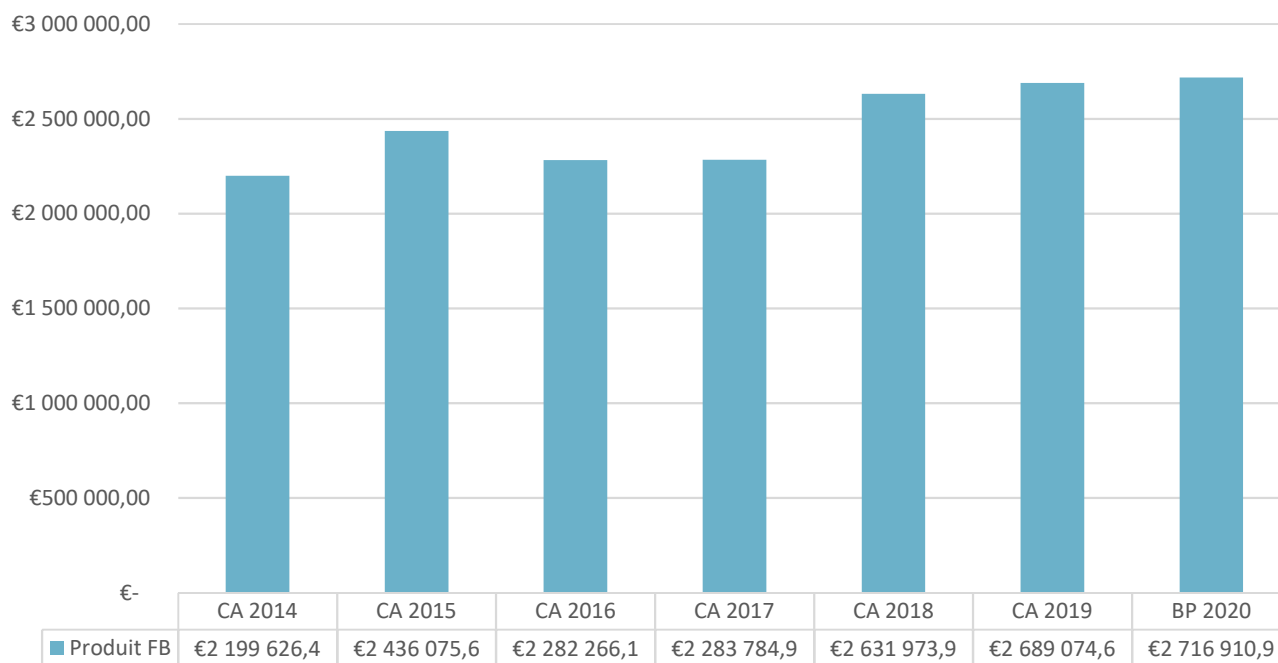
## Estimation des gains et pertes de fonctionnement au BP 2020



En contractant les gains et les pertes sur les principaux postes des dépenses et recettes de fonctionnement, **l'écart prévisionnel est négatif et s'élève à environ 1 211K€**. Ce montant représente environ 23% des seules recettes fiscales directes de la Commune.

# Focus sur l'évolution du produit fiscal

## Evolution de la Taxe sur le Foncier Bâti (2008-2020)



Les bases fiscales de foncier bâti sont revalorisées de 1,2% au terme de la Loi de Finances.

Les taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti sont inchangés pour 2020. Le produit fiscal attendu sur le foncier bâti s'élève à 2 717K€, soit une légère hausse par rapport à l'exercice 2019 (28K€).

# Focus sur l'évolution du produit fiscal

## Décomposition des compensations et produits fiscaux 2020

Taxe	Mode calcul	Montant attendu
Foncier bâti	Produit = bases 2020 revalorisées X taux 2020	2 717K€
Foncier non bâti	Produit = bases 2020 revalorisées X taux 2020	67K€
Taxe habitation : pour les foyers dégrévés entre 2018 et 2020	Compensation = bases 2020 revalorisées X taux 2017	1 756K€
Taxe habitation : pour les foyers dégrévés entre 2020 et 2023	Compensation = bases 2020 revalorisées X taux 2019 gelé	814K€
Taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	Compensation = bases 2020 revalorisées X taux 2019 gelé	18K€
<b>TOTAL</b>		<b>5 371K€</b>

Les bases 2020 de la Taxe d'Habitation sont revalorisées de 0,9%, pour le calcul de la compensation.

Pour la compensation de la TH, l'Etat ne prend donc pas en charge le produit fiscal issu de l'évolution de la hausse des taux pour les foyers fiscaux dégrévés entre 2018 et 2019.

En conséquence, la Commune subit une perte de recettes fiscales, estimée à 140K€.



# Bilan des effets de la crise sanitaire

## Synthèse des effets de la crise sanitaire sur les prévisions budgétaires 2020

Charges	Montants
Manifestations, animations, communication	-270K€
Charges fonctionnement groupes scolaires (dont commande repas)	-85K€
Charges structures accueil (EAJE, ALSH, ESCALE)	-75K€
Acquisition de matériel sanitaire (dont masques, visières, blouses, fournitures aménagement, etc.)	+145K€
<b>Solde</b>	<b>-285K€</b>

Produits	Montants
Produits des activités (écoles artistiques, ALSH, etc.)	-300K€
Produits des galas, spectacles, manifestations	-20K€
Prestations Caisse d'Allocations Familiales	-50K€
Diverses taxes (dont TLPE et droits de mutation)	-60K€
Aide de l'Etat à l'acquisition du matériel sanitaire	+30K€
<b>Solde</b>	<b>-400K€</b>

L'estimation des effets de la crise sanitaire conduit à un solde négatif de 285K€ sur les charges, et de 400K€ sur les produits.

Après contraction des dépenses et des recettes affectées, **la Commune subit par conséquent une perte nette globale sur la section de fonctionnement d'environ 120K€.**

# Evolution des recettes de fonctionnement

Rubriques	CA 2019	BP 2020	Evolution
Atténuation de charges	314 783,38 €	259 905,00 €	-17,4%
Produits des services	1 400 795,63 €	949 900,00 €	-32,2%
Impôts et taxes	11 599 186,27 €	11 335 091,00 €	-2,3%
Dotations et participations	1 424 570,57 €	1 359 253,00 €	-4,6%
Autres produits de gestion courantes	216 155,33 €	275 843,00 €	27,6%
<b>Total recettes courantes</b>	<b>14 955 491,18 €</b>	<b>14 179 992,00 €</b>	<b>-5,2%</b>
Produits financiers	113,54 €	115,00 €	1,3%
Produits exceptionnels*	253 521,13 €	160 236,00 €	-36,8%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>15 209 125,85 €</b>	<b>14 340 343,00 €</b>	<b>-5,7%</b>

Les recettes courantes de fonctionnement sont en repli de 5,2%, en raison des effets directs de la crise sanitaire (produits des services), et de la réforme de la Taxe d'Habitation. Le chapitre « *autre produits de gestion courantes* » est en hausse grâce au versement de 140K€ du Budget Patrimoine, structurellement excédentaire.

La baisse prévue des recettes globales de fonctionnement, autour de 5,7%, est accentuée par la diminution des produits exceptionnels, qui correspondaient en 2019 aux aides perçues dans le cadre des opérations de coopération internationales.

\*le bilan des opérations Beit Fajjar et Testour apparaît sur les comptes de charges et produits exceptionnels. Il est équilibré sur les exercices 2019 et 2020.

# Evolution des dépenses de fonctionnement

Rubriques	CA 2019	BP 2020	Evolution
Charges à caractère général	2 850 551,74 €	3 008 237,00 €	5,5%
Charges de personnel	8 398 891,79 €	8 429 185,00 €	0,4%
Atténuation de produits	171 168,06 €	241 559,00 €	41,1%
Autres charges de gestion courantes	997 673,85 €	1 198 674,00 €	20,1%
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>12 418 285,44 €</b>	<b>12 877 655,00 €</b>	<b>3,7%</b>
Charges financières	160 863,49 €	135 913,00 €	-15,5%
Charges exceptionnelles	349 147,76 €	130 481,00 €	-62,6%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 928 296,69 €</b>	<b>13 144 049,00 €</b>	<b>1,7%</b>

Une augmentation de 3,7% des charges courantes de fonctionnement est prévue sur 2020. Elle correspond à une série de facteurs assez divers, relevant en général de l'entretien du patrimoine :

- Les dépenses engagées pour la prévention du COVID-19 (matériels de protection) : 145K€ (011)
- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs de l'avenue Carrérot : 217K€ (65)
- Une augmentation des travaux d'entretien : 80K€ de plus par rapport au CA 2019 (011)
- La paiement de la pénalité SRU (déficit de logements sociaux) : 63K€ (014)
- L'externalisation du nettoyage des locaux : 60K€ de plus par rapport au CA 2019 (011)
- Les mises en sécurité des bois suite aux tempêtes : 50K€ de plus par rapport au CA 2019 (011)

La diminution des ETP permet d'absorber une partie du GVT, et de limiter l'augmentation à 0,4%.

Les dépenses globales de fonctionnement n'augmentent en revanche que de 1,7%, du fait de la baisse des charges exceptionnelles (écritures liées aux opérations de coopération internationales et à une annulation de titre de la CDA en 2019).

# Incidences sur les SIG

Evolution de l'autofinancement (2018-2020)



Au stade du Budget Primitif, les capacités d'autofinancement de la Commune devraient connaître une baisse marquée :

- l'EBF diminue de 1 235K€, sous l'effet de la dynamique défavorable charges/recettes courantes.
- la CAF nette retraitée dans des proportions similaires pour s'établir à 679K€.

La charge d'annuité de la dette, qui passe de 630K€ en 2019 à 652K€ en 2020, pèse peu sur la formation des capacités d'autofinancement de la Commune. D'une manière générale, la diminution de l'autofinancement résulte des **conséquences conjuguées de la crise sanitaire, de la réforme de la fiscalité, et des besoins croissants d'entretien du patrimoine.**

# Synthèse des capacités d'autofinancement

## Les soldes intermédiaires de gestion (2018-2020)

Solde Intermédiaire de Gestion (SIG)	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Excédent brut de fonctionnement	2 400 835,15 €	2 537 205,74 €	1 302 337,00 €
Résultat courant	2 316 461,23 €	2 376 455,79 €	1 166 539,00 €
Capacité d'autofinancement brute	2 507 436,31 €	2 280 829,16 €	1 196 294,00 €
Capacité d'autofinancement nette	2 027 066,06 €	1 811 046,59 €	679 594,00 €
Capacité d'autofinancement nette retraitée*	1 865 586,06 €	1 790 899,79 €	679 594,00 €

*\*La capacité d'autofinancement nette retraitée est égale à la CAF nette à laquelle sont retranchés les produits de cession d'immobilisations de l'exercice.*

L'Excédent Brut de Fonctionnement, qui constitue le solde d'épargne primaire d'une Collectivité, est en forte régression en 2020, après deux exercices de stabilité. Cette trajectoire est le signe que les besoins en biens et services de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes courantes.

Les efforts importants portés sur les charges de fonctionnement, y compris sur la masse salariale, atteignent une limite, liée d'une part aux **besoins d'entretien du patrimoine communal, et à la qualité de service public rendu aux habitants de la Commune.**

# Dépenses d'investissement 2020

Analyse des opérations d'investissement programmées

# Opérations d'investissement 2020

Les montants des opérations comprennent les reports de crédits 2019, qui s'élèvent à 1 736K€



Les opérations d'investissement prévues sur l'exercice 2020 représentent 4 640K€ de crédits de paiement, dont 1 736K€ de restes-à-réaliser (RAR).

Le lancement de l'aménagement de l'avenue Carrérot nécessite 420K€. Les opérations d'entretien du patrimoine (voirie et bâtiment) réclament environ 1M€, soit plus de 20% des crédits d'investissement.

# Autres dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement hors opérations	Montants
Emprunts & dettes assimilées	531 203 €
Subventions d'équipement versées	52 744 €
Autres immobilisations financières	123 332 €
Acquisition d'immobilisations	373 750 €
<b>Total</b>	<b>1 081 029K€</b>

Le remboursement en capital de la dette représente 531K€, soit une augmentation de 60K€ par rapport au CA 2019. Les subventions d'équipement (47K€) correspondent principalement au financement de la construction de logements sociaux sur la Commune.

Les immobilisations financières (123K€) sont constituées par le remboursement des frais de portage de l'Etablissement Publics Foncier Local (EPFL).

Enfin les acquisitions d'immobilisations (373K€) sont constituées du rachat du terrain Mialocq (avenue de Tarbes) auprès de l'EPFL, et du terrain Bordenave (à proximité du CTM).

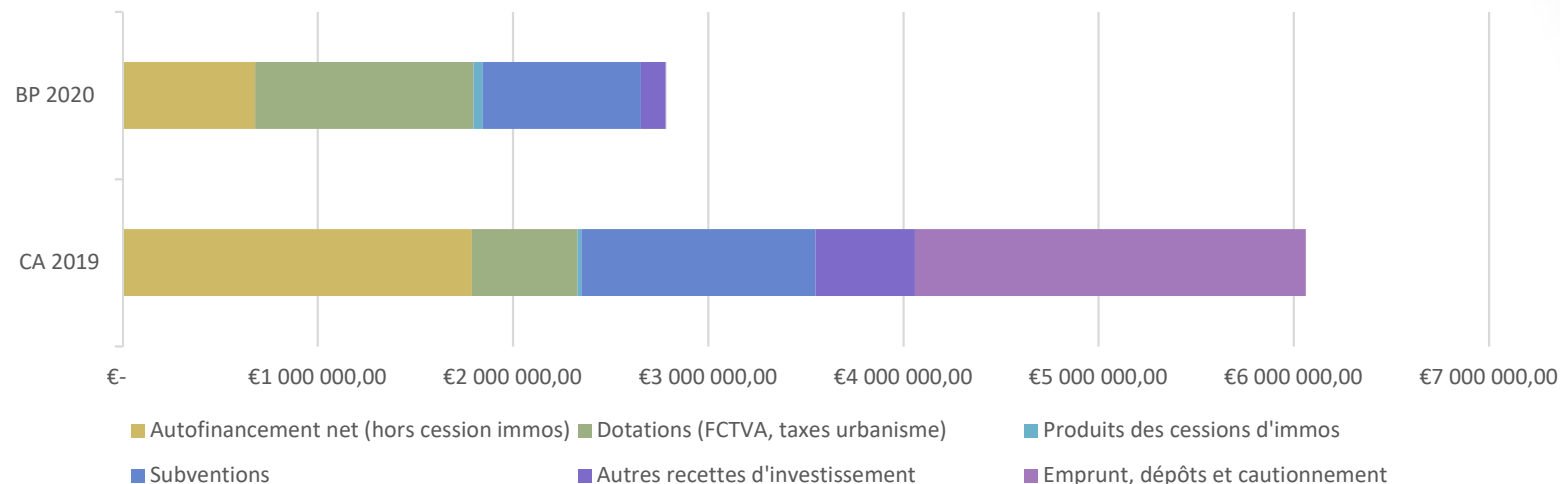


# Financement des investissements 2020

Analyse du mode de financement des investissements

# Financement des dépenses d'investissement

## Mode de financement des investissements (CA 2019-BP 2020)



La comparaison du mode de financement des investissements permet d'observer l'évolution du recours à l'emprunt, qui varie en fonction des capacités d'autofinancement de la Commune et de ses besoins de financement.

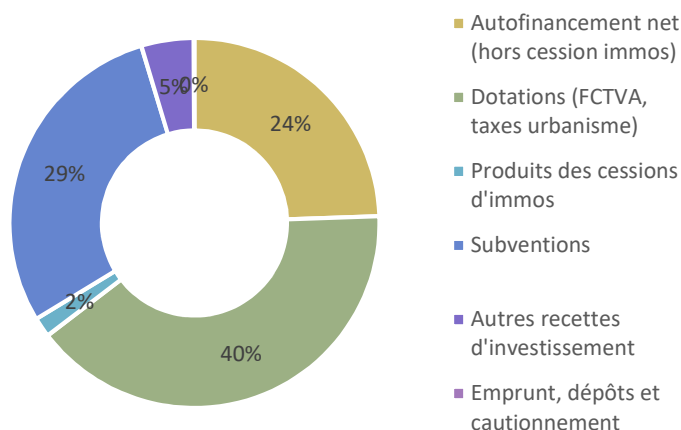
L'autofinancement est en régression : 679K€ en 2020, contre 1 790K€ en 2019. Ce phénomène est à mettre en relation avec la dégradation de l'EBF analysée plus haut.

En revanche, la part des subventions demeure importante (808K€), grâce aux financements extérieurs obtenus sur la Cité, le skate-park et le chapiteau de cirque.

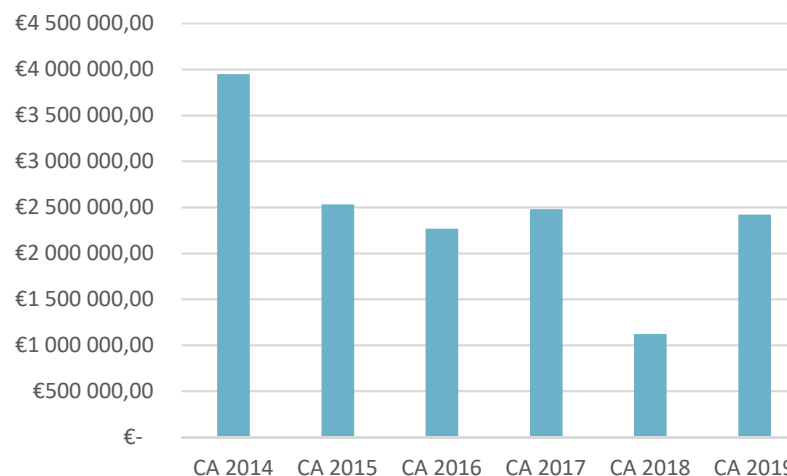
Le besoin de financement généré par le programme d'investissement 2020 ne nécessitera pas de recours à l'emprunt, la seconde partie de celui contractualisé auprès du Crédit Mutuel, pour un montant de 2 000K€, ayant été décaissé en 2019.

# Structure des ressources d'investissement

## Décomposition des ressources de financement (BP 2020)



## Evolution du Fonds de roulement (CA 2014-2019)



La décomposition des ressources de financement des investissements permet de mesurer la part relative des ressources propres (autofinancement, dotations et cessions d'immobilisations) et des ressources externes (subventions et emprunts).

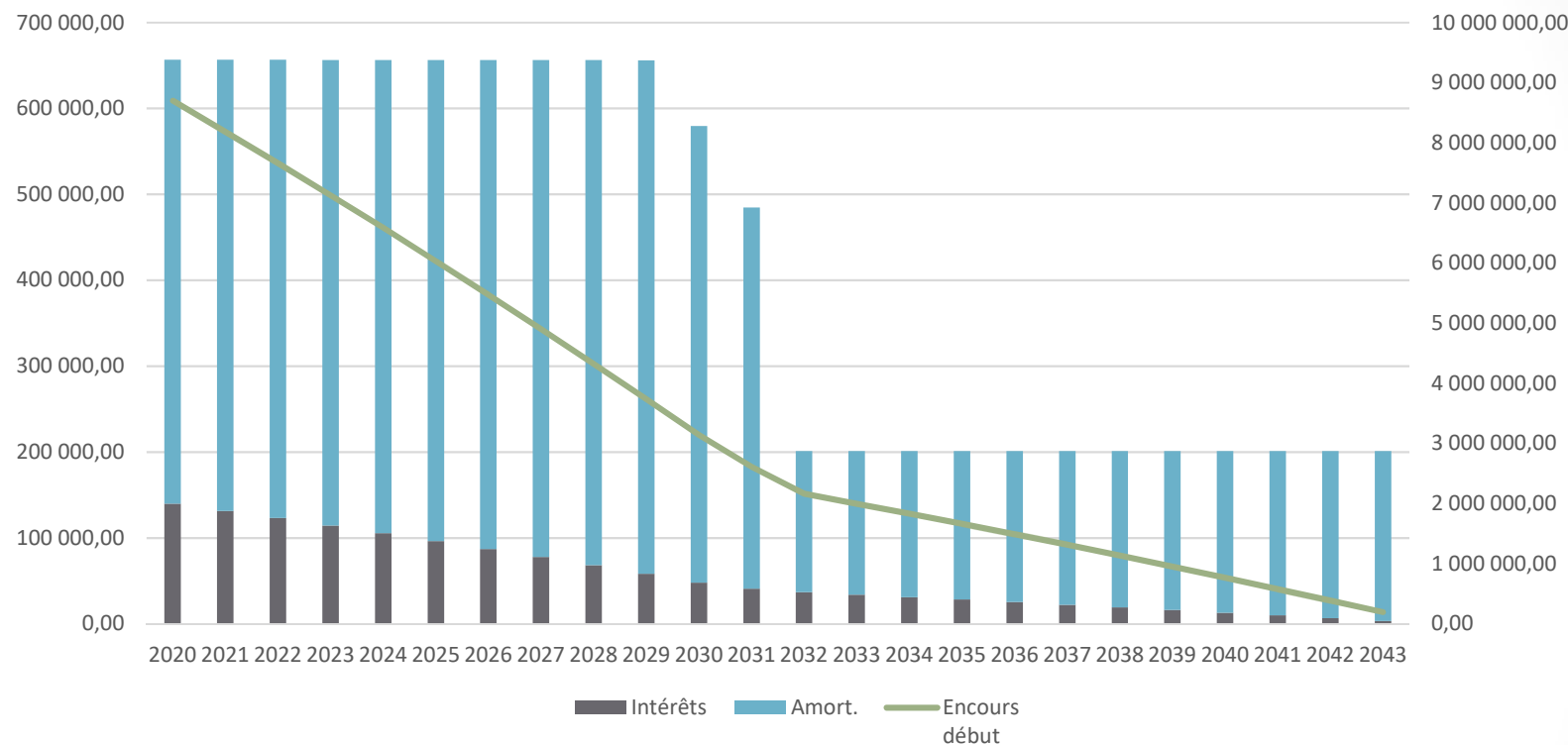
Les ressources propres financent 66% des investissements, contre 34% pour les ressources externes. Le fonds de roulement élevé observé au 31 décembre 2019 correspond au tirage des 2M€ d'emprunt auprès du Crédit Mutuel.

# Dette communale

Analyse de la dette

# Analyse de la dette et de l'annuité d'emprunt

## Evolution de l'annuité et de l'encours de dette (2019-2043)



L'annuité de la dette reste fixe jusqu'en 2029, à 656K€. Une baisse rapide s'amorce ensuite avec la fin du remboursement des emprunts du Crédit Agricole restructurés en 2016, pour parvenir à 201K€.

Le stock de dette sera de 8 184K€ au 31 décembre 2020.

# Structure de la dette

## Etat prévisionnel de la dette et des emprunts au 31/12/2019

Prêteurs	CRD	Date réalisation	Type de taux	Taux d'intérêt	Catégorie	Durée résiduelle	Annuité 2020
Caisse des Dépôts et Consignation	607 615 €	2008	Fixe	4,47%	A-1	9	76 676 €
Crédit Agricole	4 158 451 €	2016	Fixe	1,12%	A-1	12	378 953 €
Crédit Mutuel	1 935 131 €	2018	Fixe	1,70%	A-1	23	98 869 €
Crédit Mutuel	2 000 000 €	2019	Fixe	1,70%	A-1	23	102 183 €

La dette du Budget Principal de la Commune ne présente aucun risque financier particulier : quatre prêts à taux fixe, tous classés en catégorie A-1 de la charte Gissler. Cet outil a été mis en place en 2009, afin de classer les prêts en fonction de leur complexité et de leur niveau de risque, et afin de donner une information financière lisible aux élus et aux citoyens.

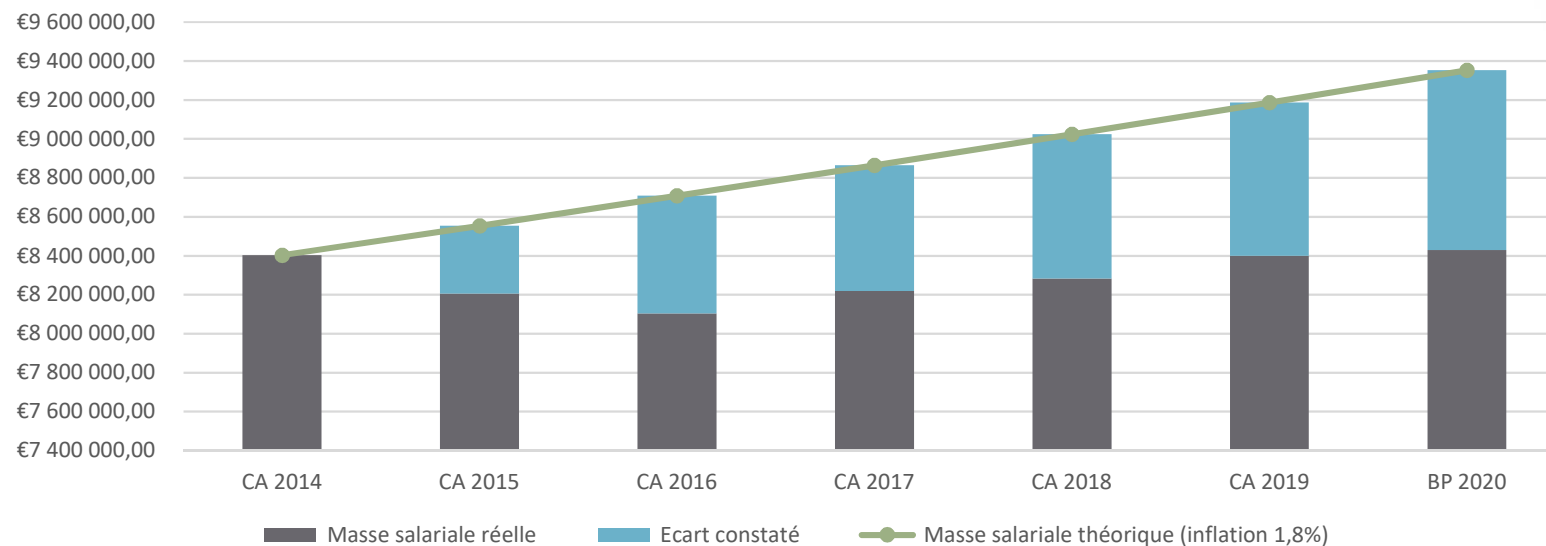
L'encours le plus important (4 158K€) est issu du refinancement et du compactage effectués en 2016 auprès du Crédit Agricole. Le second emprunt du Crédit Mutuel a été décaissé en janvier 2019.

# La masse salariale

Analyse de la structure et de l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel

# Focus sur les charges de personnel

Evolution comparée de la masse salariale (2014-2020)



La masse salariale de la Commune a connu une diminution nette de 300K€ entre 2014 et 2016, suite aux efforts entrepris pour réduire les dépenses de fonctionnement.

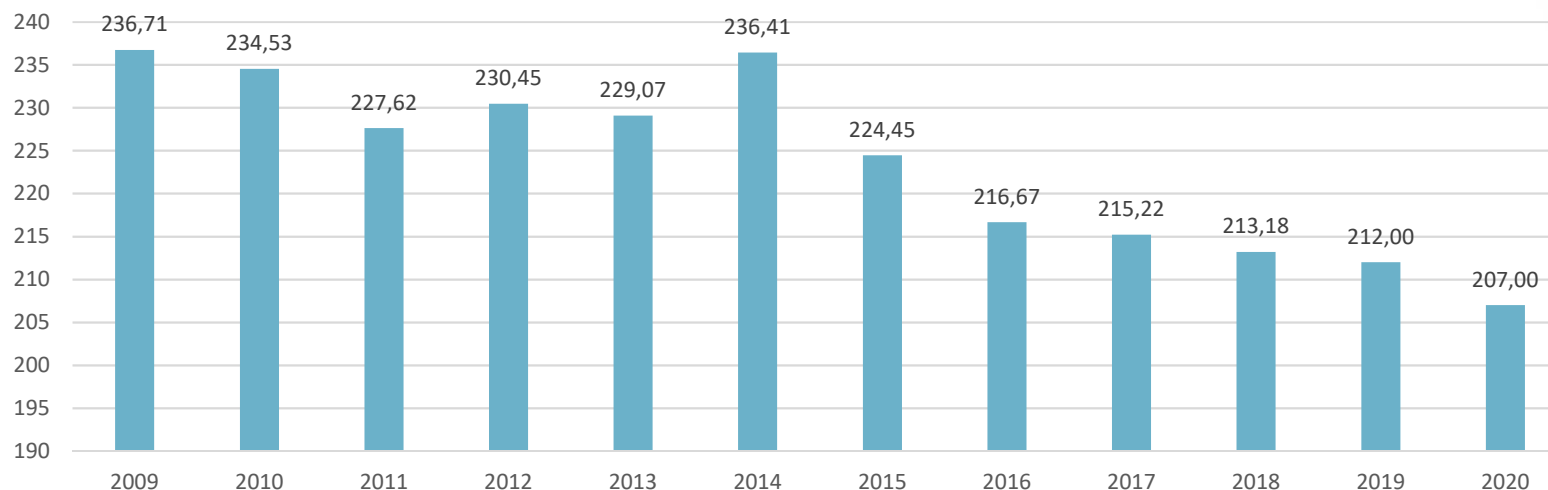
La hausse observée entre 2017 et 2019 est moins rapide que l'inflation propre à la masse salariale (Glissement Vieillesse Technicité, augmentation des taux de cotisation, valeur de point, etc.), qui constitue le taux d'augmentation spontanée de la masse salariale à effectifs constants. Cette dernière est couramment estimée à 1,8%.

Une réduction des ETP est attendue sur 2020, permettant de limiter l'augmentation à 0,4%



# L'évolution des ETP

Evolution des Equivalents Temps Plein (2009-2020)



*\*données issues des flux comptables du logiciel de paie*

Les Equivalents Temps Pleins (ETP) permettent de ramener à une unité commune l'ensemble des emplois de la Collectivité, quels que soient leur catégorie, leur grade et leur quotité de temps de travail.

Les ETP ont connu une évolution en trois temps :

- Une première baisse entre 2009 et 2011 et une stabilisation en 2012-2013 autour de 230 ETP
- Une croissance importante en 2014 (mise en place des rythmes scolaires)
- Une nouvelle forte baisse entre 2014 et 2019 pour atteindre 212 ETP

Une diminution de 24 ETP est observée entre 2009 et 2019, traduisant les efforts très importants réalisés par le personnel et dans l'organisation des services, d'autant plus que les missions exercées par la Commune n'ont pas diminué sur la même période. La nouvelle baisse attendue en 2020 est pour partie liée à la crise sanitaire (suppression d'activités et recrutements différés).

# Structures des dépenses CA 2019

Structure de la masse salariale par composantes (2019)\*

Composantes	Coût (K€)	%
<b>Brut dont :</b>	<b>5 603</b>	<b>70,2</b>
Rémunération permanente	4 809	85,8
Heures complémentaires et supplémentaires	72	1,3
Primes et indemnités	722	12,9
<b>Cotisations patronales dont :</b>	<b>2 373</b>	<b>29,8</b>
Urssaf	1 020	43,0
Retraite	1 210	51,0
Assedic	38	1,6
CDG/CNFPT	105	4,4
<b>Autres Charges</b>	<b>2</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>7 978</b>	<b>100,0</b>

\*données issues de l'analyse des flux comptables du logiciel de paie

Les charges patronales représentent 30% de l'ensemble des charges de personnel, et les cotisations « retraite » constituent plus de 50% des charges patronales.

A noter que les dépenses « hors-flux », comme la médecine du travail (15K€), les assurances statutaires (103K€), et les titres-restaurants (207K€), ne figurent pas dans le tableau d'analyse des composantes de la masse salariale, mais font partie du chapitre 012.

# Déterminants de la masse salariale 2020

Facteurs d'évolution (juillet à décembre 2020)	Coûts (K€)
Entrées de personnel	+90K€
Sorties de personnel	-72K€
<b>Bilan entrées/sorties</b>	<b>-18K€</b>
Avancements (échelons et grades)	+38K€
<b>Mesures individuelles</b>	<b>+38K€</b>
Heures supplémentaires élections (régime indemnitaire)	+5K€
Transfert primes/points (PPCR)*	- €
<b>Mesures générales</b>	<b>+5K€</b>
<b>Hors flux (dont titres-restaurants, GUSO, assurances, médecine travail)</b>	<b>+3K€</b>
<b>SOLDE GENERAL</b>	<b>+28K€</b>

*\*le PPCR comprend des reclassements et des revalorisations pour certains grades, générant de fait une augmentation de la MS*

La période prise en compte pour l'établissement du solde est juillet à décembre 2020.

La différence entre les sorties et les entrées de personnel est négative, et devrait générer un gain estimé à 18 K€. Les mesures individuelles et générales représentent 46K€ d'augmentation :

- **38K€ de dépenses non arbitrables** (38K€ au titre des avancements d'échelons), soit 83% de l'augmentation prévisionnelle de la MS sur le dernier semestre 2020 (46K€)
- **8K€ de dépenses arbitrables** (5K€ au titre des heures supplémentaires des élections)

# Le Budget Patrimoine

Analyse des principaux indicateurs financiers et orientations  
budgétaires 2020

# Fonctionnement et autofinancement

## Charges et dépenses courantes – Soldes Intermédiaires de Gestion

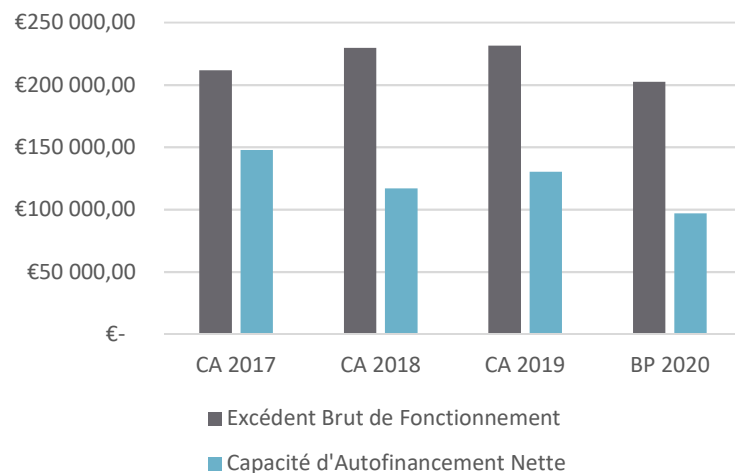
Rubriques	CA 2018	CA 2019	BP 2020
<b>Recettes courantes</b>	<b>279 261 €</b>	<b>275 221,47 €</b>	<b>278 122,00 €</b>
Dont loyers	257 606 €	262 947,27 €	260 177,00 €
<b>Charges courantes</b>	<b>159 570 €</b>	<b>58 706,09€</b>	<b>215 646,00 €</b>
Dont charges à caractère général	49 570 €	43 823,14 €	75 646,00 €
Dont reversement Budget Principal*	110 000 €	- €	140 000,00 €
<b>Excédent Brut de Fonctionnement*</b>	<b>119 690,98 €</b>	<b>231 398,33 €</b>	<b>202 476,00 €</b>
<b>CAF Nette*</b>	<b>116 947,70 €</b>	<b>130 363,29 €</b>	<b>97 037,00 €</b>

*\*les SIG sont calculés hors versement au Budget Principal*

Les charges du Budget Patrimoine augmentent en 2020, suite à la révision de contrats d'entretien de la Maison de la Cité, et à des travaux d'entretien prévus sur les logements affectés à la Gendarmerie. Depuis 2018 et la fin des travaux de la Maison de la Cité, le budget est structurellement excédentaire, et dégage un résultat annuel d'environ 100K€. Ce fonds de roulement permet d'abonder le Budget Principal d'un reversement situé dans une fourchette de 80K€ à 100K€. Cependant en 2019, le versement sur le Budget Principal n'a pu être effectué, le Trésorier ayant exigé une délibération constatant le résultat excédentaire au Compte Administratif.

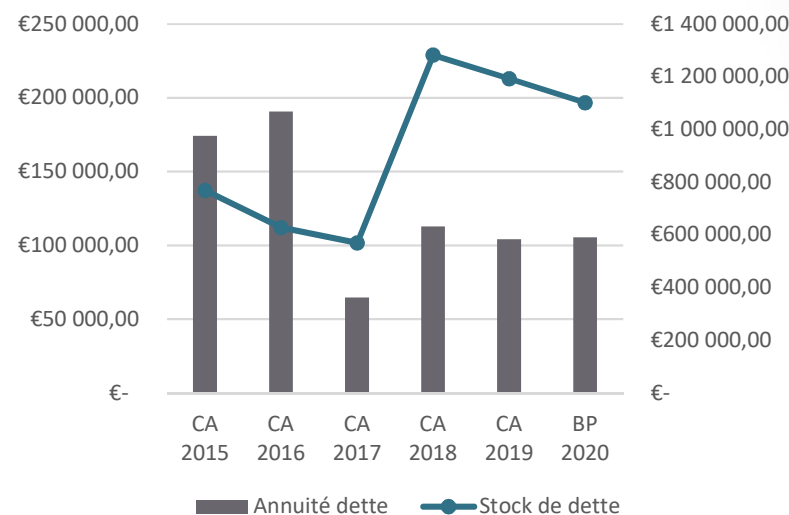
# Indicateurs financiers

### Evolution des capacités d'épargne et d'autofinancement (2017-2020)



*\*L'EBF et la CAF nette ont été calculés hors versement au Budget Principal, pour apprécier les capacités structurelles du Budget Patrimoine à dégager de l'épargne*

### Evolution de la dette (2015-2020)



L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) a régulièrement progressé depuis 2017, soutenu par la progression des loyers et des charges contenues. L'inversion de tendance en 2020 est liée aux travaux d'entretien prévus sur la Gendarmerie, et au versement sur le Budget Principal.

Le Budget Patrimoine a retrouvé une CAF nette positive depuis 2017, suite à l'opération de refinancement de la dette avec la Caisse d'Epargne, qui a eu pour effet de réduire l'annuité de 126K€. Celle-ci a augmenté en 2018 (+48K€), en raison de l'emprunt de 800K€ réalisé pour financer la Maison de la Cité.

**Le Budget Patrimoine continue néanmoins à dégager un solde structurel durablement positif.**

# Structure de la dette

## Etat prévisionnel de la dette et des emprunts au 31/12/2019

Prêteurs	CRD	Date réalisation	Type de taux	Taux d'intérêt	Catégorie	Durée résiduelle	Annuité 2019
CDC	122 275 €	2007	Variable	Livret A + 1% marge	A-1	11	11 824 €
Caisse Epargne	110 775 €	2007	Variable	Eur12M + 0,135	A-1	1	35 123 €
Caisse Epargne	215 224 €	2016	Fixe	1,35%	A-1	9	21 186 €
Credit Agricole	744 939 €	2017	Fixe	1,28%	A-1	21	37 595 €

La dette du Budget Patrimoine de la Commune ne présente aucun risque financier particulier : deux prêts à taux fixe et deux prêts à taux variable, tous classés en catégorie A-1 de la charte Gissler.

L'encours le plus important (744K€) est lié au financement des travaux de rénovation de la Maison de la Cité. Les deux encours de la Caisse d'Epargne ont fait l'objet d'un refinancement en 2016, qui a permis de diminuer l'annuité.

# Abréviations et acronymes

- CAF : Capacité d'Autofinancement
- CAF : Caisse d'Allocation Familiale
- CDAPP : Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées
- CICE : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi
- DCP : Direction Citoyenneté Proximité
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- DGS : Direction Générale des Services
- DRM : Direction des Ressources et des Moyens
- DSF : Direction de la Solidarité et de la Famille
- DTDD : Direction du Territoire et du Développement Durable
- DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
- EBF : Excédent Brut de Fonctionnement
- EPCI : Etablissement Public à Fiscalité Propre
- FDR : Fonds de Roulement
- FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- LF : Loi de Finances
- PIB : Produit Intérieur Brut
- RAR : restes-à-réaliser
- SIG : Soldes Intermédiaires de Gestion
- SPL : Société Publique Locale
- TFB : Taxe sur le Foncier Bâti
- TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti
- TH : Taxe d'Habitation
- UE : Union Européenne